

**Conseil économique et social**

Distr. générale
1^{er} juillet 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale,
du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie
Quatrième réunion
Addis-Abeba (hybride), 18 et 19 novembre 2025

Aide-mémoire**I. Introduction**

1. La quatrième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie aura lieu au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, les 18 et 19 novembre 2025, parallèlement à des réunions de groupes d'experts organisées par les divisions concernées de la CEA. Elle se tiendra dans un format hybride (en présentiel et en ligne) et aura pour thème : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive ».

II. Contexte

2. Les technologies de pointe trouvent leur origine dans les innovations numériques, portées notamment par l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les mégadonnées, la technologie de la chaîne de blocs, la 5G, la robotique et l'automatisation. Toutefois, leur champ d'application dépasse largement le numérique, englobant des avancées majeures dans les domaines des énergies renouvelables, de la biotechnologie, de la nanotechnologie et des matériaux de pointe¹. Bien plus qu'une simple tendance émergente, les technologies de pointe s'intègrent de manière transversale dans divers secteurs et systèmes, et constituent de puissants leviers pour l'innovation et le développement en Afrique. Alors que les pays africains s'efforcent de réaliser les objectifs de développement collectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, il est important qu'ils adoptent ces technologies afin de surmonter les obstacles qui entravent l'intégration régionale depuis de nombreuses années.

3. Le marché des technologies de pointe, dont la valeur devrait être multipliée par six pour atteindre 16 400 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2033², n'est pas seulement un secteur en pleine expansion : il tend à devenir rapidement l'épine dorsale d'économies entières. Ces technologies sont désormais intégrées dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement,

¹ *Technology and Innovation Report 2025: Inclusive Artificial Intelligence for Development* (Rapport sur la technologie et l'innovation 2025 : l'intelligence artificielle inclusive au service du développement (publication des Nations Unies, 2025).

² Ibid.



transformant les modes de fonctionnement, de concurrence et de croissance des secteurs industriels, ce qui représente une occasion que l'Afrique saisit actuellement. Par exemple, la technologie de la chaîne de blocs est désormais utilisée dans le secteur du thé au Kenya afin d'améliorer la traçabilité et de réduire les risques de fraude. En Afrique du Sud, des capteurs connectés à l'Internet des objets permettent de surveiller la chaîne du froid pour le stockage des médicaments et des denrées périssables, contribuant ainsi au maintien de leur qualité et à l'allongement de leur durée de conservation durant le transport. Au Nigéria, des algorithmes intégrant l'intelligence artificielle sont employés pour mettre en correspondance, en temps réel, le fret et les camions, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et les retards. Selon des estimations récentes, la numérisation des chaînes d'approvisionnement pourrait permettre d'accroître la productivité de 30 % dans les régions en développement, ce qui met en évidence le potentiel encore largement inexploité des technologies de pointe dans les économies africaines³.

4. Le potentiel des technologies de pointe ne se limite pas aux entreprises : il contribue également à faire progresser l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable. Au Nigéria, de mini-réseaux solaires fournissent de l'électricité à un coût abordable aux communautés non raccordées au réseau. Alors que 600 millions d'Africains n'ont toujours pas accès à l'électricité, l'énergie solaire hors réseau et le stockage sur batterie sont des exemples de solutions évolutives, fondées sur des technologies de pointe, qui sont susceptibles de combler le fossé en matière d'accès à l'électricité⁴. En Afrique du Sud, des partenariats avec l'Égypte, le Kenya, le Nigéria, le Sénégal et la Tunisie visent à mettre en place des installations de production de vaccins à base d'acide ribonucléique messager (ARNm), dans l'objectif de renforcer la fabrication pharmaceutique sur le continent et de consolider les systèmes de santé⁵. Par ailleurs, l'Afrique a lancé à ce jour 44 satellites, et 114 autres sont en cours de développement, en appui aux efforts déployés dans les domaines de la surveillance du climat, de l'agriculture et des interventions en cas de catastrophe⁶.

5. Les technologies de pointe offrent des perspectives prometteuses pour l'intégration et la prospérité du continent africain. Exploitées de manière appropriée, elles peuvent constituer le système nerveux d'une économie continentale unifiée – et plusieurs signes indiquent que ce processus est déjà en cours. À titre d'exemple, le Système de paiement et de règlement panafricain, qui permet d'effectuer des paiements transfrontières de manière sécurisée et quasi instantanée, repose sur diverses technologies de pointe, notamment le système à règlement brut en temps réel, la norme de messagerie ISO 20022 de l'Organisation internationale de normalisation, ainsi que des solutions de cybersécurité fondées sur l'apprentissage automatique⁷. En réduisant considérablement les coûts, notamment les 5 milliards de dollars dépensés chaque année en frais de conversion de devises⁸, ainsi que les délais de

³ Sarah Rudge, *Transforming Africa's supply chains: the role of AI, blockchain, and IoT* (Transformer les chaînes d'approvisionnement de l'Afrique : le rôle de l'IA, de la chaîne de blocs et de l'Internet des objets), Supply Chain World, 19 septembre 2024.

⁴ Victoria Uwemedimo et Katrina Zimmer, *For climate and livelihoods, Africa bets big on solar mini-grids* (Pour le climat et les moyens de subsistance, l'Afrique mise sur les mini-réseaux solaires), Eos, 16 avril 2025.

⁵ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *The mRNA vaccine technology transfer programme* (Le programme de transfert de technologies pour les vaccins à ARNm).

⁶ Temidayo Oniosun, *Space economy: Africa in focus* (Économie spatiale : l'Afrique en point de mire), Space in Africa, s.d.

⁷ Pour de plus amples informations, voir : <https://papss.com/fr/comment-ca-fonctionne/>.

⁸ Système de paiement et de règlement panafricain, *New Africa payment system to save \$5 billion in fees, lift trade in Bloomberg* (Un nouveau système de paiement en Afrique permettra d'économiser 5 milliards de dollars de frais et d'améliorer les échanges commerciaux – Bloomberg), 13 janvier 2022.

traitement et les obstacles à la confiance, ce système contribue à lever des freins majeurs au commerce et à l'intégration intra-africains.

6. L'intégration régionale et les technologies de pointe se renforcent mutuellement. De même que ces technologies peuvent favoriser l'intégration régionale, leur déploiement à grande échelle repose, à son tour, sur une coopération régionale accrue. Étant donné que ces technologies fonctionnent de manière optimale lorsqu'elles sont déployées à grande échelle et qu'elles reposent sur l'interopérabilité et sur des infrastructures partagées, leur mise en œuvre suppose souvent une coopération volontaire et des actions coordonnées. Par exemple, en alignant leurs politiques, en mutualisant leurs ressources et en harmonisant les normes au niveau régional, les pays peuvent réduire les coûts de mise en œuvre, faciliter l'interconnexion au-delà des frontières et constituer de vastes marchés intégrés qui sont attractifs pour les investisseurs et les innovateurs. L'expérience montre que la coopération régionale produit des résultats concrets dans ce domaine. Ainsi, dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en 2023, 17 pays avaient été connectés numériquement à l'aide de câbles à fibres optiques ; la capacité régionale en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) avait atteint 9 téraoctets, dépassant l'objectif de 6 téraoctets fixé pour 2020 ; le taux de pénétration de la large bande avait franchi le seuil des 25 % ; 30 millions de personnes supplémentaires avaient été connectées au réseau électrique⁹. Si ces infrastructures technologiques ne relèvent pas toutes des technologies de pointe à proprement parler, elles jouent néanmoins un rôle catalyseur essentiel et constituent une base indispensable au déploiement et à la diffusion à grande échelle des technologies de pointe sur le continent.

7. Des avancées encourageantes ont été enregistrées, mais pour exploiter pleinement le potentiel de transformation des technologies de pointe, l'Afrique devra renforcer sa capacité de les utiliser, de les adopter et de les adapter à ses réalités. L'indice de préparation aux technologies d'avant-garde de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), mesuré sur une échelle de 0 à 1, révèle des progrès encore modestes : le score moyen du continent est passé de 0,21 en 2008 à 0,25 en 2021¹⁰. D'après les données de 2021 portant sur 44 pays africains, les domaines dans lesquels le continent enregistre de meilleures performances sont l'accès au financement (score de 0,47) et l'activité industrielle (0,44), bien que ces deux indicateurs aient légèrement reculé depuis 2008¹¹. La recherche-développement demeure le point le plus faible, avec un score de 0,09, suivie des compétences (0,25) et des TIC (0,28). Il convient toutefois de noter que l'indicateur relatif aux TIC a plus que doublé depuis 2008, ce qui témoigne d'une dynamique positive. Ces résultats confortent un constat largement partagé : malgré des progrès notables, des lacunes importantes subsistent dans de nombreux domaines, en particulier en matière d'éducation, de recherche et de capacités institutionnelles, limitant la capacité du continent à tirer

⁹ Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, *Programme for Infrastructure Development in Africa (PIDA): First 10-Year Implementation Report - A Decade of Transforming Africa's Infrastructure* (Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) : premier rapport décennal sur la mise en œuvre - une décennie de transformation des infrastructures africaines) (Midrand, 2023).

¹⁰ Analyse de la CEA sur la base du document « *Frontier technology readiness index, annual (analytical)* » (Indice de préparation aux technologies de pointe, annuel (analyse)) de la CNUCED, Centre de données d'UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/#> (site consulté le 1^{er} juillet 2025).

¹¹ Pour une présentation détaillée de l'indice et des indicateurs qui le composent, voir *Technology and Innovation Report 2021: Catching Technological Waves – Innovation with Equity* (Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : accompagner les dynamiques technologiques – l'innovation au service de l'équité) (publication des Nations Unies, 2021) pp. 144–147 (en anglais).

pleinement parti des technologies de pointe au service d'une croissance inclusive et durable.

8. Un cadre réglementaire propice est essentiel pour favoriser le développement et l'adoption des technologies de pointe sur le continent, car il renforce la confiance, garantit la sécurité et rend les innovations plus efficaces. Toutefois, la fragmentation des réglementations constitue un obstacle majeur, car elle entraîne une augmentation des coûts de mise en conformité et complique le déploiement de ces technologies au-delà des frontières nationales. Certaines technologies de pointe, par exemple, reposent sur des centres de données performants capables de traiter de grands volumes d'informations. Or, certains pays ont instauré des restrictions sur les flux transfrontaliers de données, alors même que tous ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour héberger ces données au niveau local¹². Il est donc impératif d'accélérer la mise en application des cadres continentaux, notamment le protocole sur le commerce numérique se rapportant à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que les annexes à ce protocole, qui visent à harmoniser les cadres réglementaires à l'échelle du continent.

9. Il importe de noter que les technologies de pointe sont le plus souvent mises au point dans les économies avancées, puis adoptées ultérieurement en Afrique, une fois qu'elles deviennent plus accessibles et que leur efficacité a été démontrée. Cela étant, la mobilisation d'un financement vert à coût abordable sera déterminante pour soutenir le développement et le déploiement de ces technologies sur le continent. Nombre de ces innovations requièrent en effet des investissements initiaux, qui peuvent se révéler prohibitifs en l'absence de mécanismes de soutien financier ciblés. Si cette situation ne signifie pas nécessairement que l'Afrique est en retard, elle appelle néanmoins à une action concertée et offre aux pays africains la possibilité d'adopter ces technologies de manière stratégique, en tenant compte de leur niveau de développement et de leurs priorités nationales. Une approche intégrée, associant technologies de pointe et solutions éprouvées, y compris des modèles de financement innovants, pourrait contribuer à optimiser les résultats obtenus. Les angles d'action appropriés varieront en fonction du niveau de développement, ainsi que de la capacité d'absorption et d'adaptation aux technologies. Par exemple, dans les pays à faible revenu, l'accent pourrait être mis sur des sauts technologiques ciblés visant à combler des lacunes majeures en matière de développement. Dans ces contextes, des solutions telles que les mini-réseaux solaires ou la santé mobile peuvent permettre d'étendre les services essentiels là où les systèmes traditionnels ne suffisent pas. Les techniques matures, telles que l'irrigation au goutte-à-goutte ou les machines à haute efficacité énergétique, présentent un faible niveau de risque, un bon rapport coût-efficacité et permettent d'obtenir des résultats rapides, notamment dans des secteurs comme l'agriculture et l'industrie légère. Ces outils contribuent à consolider les bases économiques tout en préparant le terrain à des innovations plus avancées. À l'inverse, les pays à revenu intermédiaire, qui disposent d'institutions plus solides, de meilleures capacités de recherche et de bases économiques plus diversifiées, sont mieux positionnés pour intégrer les technologies d'avant-garde dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que la biotechnologie ou la fabrication intelligente, leur offrant ainsi des perspectives pour sortir du piège du revenu intermédiaire¹³. En définitive, l'enjeu ne réside pas uniquement dans la rapidité de l'action, mais dans la pertinence des choix :

¹² Pour de plus amples informations sur les infrastructures numériques et le cadre réglementaire du continent, voir *Digital Infrastructure in Africa* (Infrastructures numériques en Afrique), Nations Unies, CEA (Addis-Abeba, 2023), et le site Web de l'Initiative régionale d'intégration réglementaire du commerce numérique en Afrique, mise en œuvre par la CEA (<https://dtri.uneca.org/eca/home>).

¹³ *Technology and Innovation Report 2021: Catching Technological Waves – Innovation with Equity* (Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Accompagner les dynamiques technologiques – l'innovation au service de l'équité (publication des Nations Unies, 2021).

il s'agit de donner la priorité aux effets, de maîtriser les risques et d'instaurer une résilience adaptée à la diversité des contextes africains.

III. Objectifs

10. L'objectif général de la réunion est de renforcer la capacité de la CEA de répondre à l'évolution des priorités de ses États membres et de s'adapter aux transformations des environnements institutionnels, nationaux, régionaux et mondiaux en matière de développement, notamment en ce qui concerne la promotion des technologies de pointe considérées comme prioritaires pour favoriser une croissance et un développement inclusifs et durables. Plus précisément, les objectifs de la réunion sont les suivants :

a) Examiner les activités de la CEA dans les domaines du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et des technologies, ainsi que sa contribution à une industrialisation verte et inclusive en Afrique ;

b) Servir de cadre pour le dialogue et la recherche de consensus dans les domaines susmentionnés dans le contexte du programme de développement africain, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 ;

c) Stimuler les progrès aux niveaux national et régional dans ces domaines, notamment en tirant parti des instruments et initiatives régionaux, tels que le protocole sur l'investissement se rapportant à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue de promouvoir les investissements durables et de mobiliser des financements verts à un coût abordable pour soutenir l'adoption d'innovations et de technologies de pointe, ainsi que le protocole sur le commerce numérique, en vue de créer un cadre réglementaire numérique favorable et d'accélérer le développement des infrastructures numériques nécessaires ;

d) Examiner les questions d'actualité et émergentes relevant des domaines de compétence du Comité, et faire le point sur les progrès accomplis par les États membres de la CEA dans les domaines susmentionnés ;

e) Réfléchir aux activités futures des sous-programmes concernés de la CEA et formuler des recommandations visant à orienter leurs travaux ;

f) Élaborer des contributions en vue de la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui se tiendra en 2026 pendant la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique.

IV. Produits et résultats attendus

11. Les produits attendus sont les suivants :

a) Le rapport de la quatrième réunion du Comité, qui apportera des éléments d'information sur les questions susmentionnées ;

b) Les rapports des réunions des groupes d'experts.

12. Les résultats attendus sont les suivants :

a) Une meilleure compréhension des défis à relever et des occasions à saisir par les États membres de la CEA pour promouvoir le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et les technologies en faveur d'une croissance durable et inclusive ;

b) Des orientations formulées par les États membres de la CEA, sous forme de recommandations, concernant ses activités dans les domaines du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et des technologies ;

c) Un renforcement de la sensibilisation des États membres de la CEA au rôle des technologies de pointe et de l'innovation dans l'intégration régionale et la promotion d'une transformation durable en Afrique.

V. Modalités de la réunion

13. La réunion se déroulera sous forme de séances plénières, au cours desquelles le secrétariat présentera des documents de fond ainsi qu'un document de synthèse relatif au thème de la réunion du Comité. Ces présentations seront suivies d'un débat général. Les débats pourront être enrichis par les résultats des réunions des groupes d'experts organisées en parallèle.

VI. Participation

14. Prendront part à la réunion des représentants des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des institutions de financement du développement, des institutions spécialisées, des fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et d'organisations sectorielles.

VII. Documents

15. Conformément au principe de réduction de l'usage du papier, seules des versions électroniques des documents seront mises à la disposition des participants. Tous les documents seront accessibles sur le portail PaperSmart de la CEA (<https://papersmart.uneca.org/meeting>). Les participants présents physiquement sont invités à se munir de leurs propres appareils (ordinateur portable, tablette ou smartphone) pour télécharger et consulter les documents.

16. Un service d'impression à la demande sera disponible pendant la réunion pour les participants en présentiel. Toutefois, les demandes de copies papier des documents ne devront être formulées qu'en cas de stricte nécessité et ne seront satisfaites qu'à titre exceptionnel. Un maximum de cinq exemplaires par document et par délégation pourra être fourni. Les participants souhaitant recourir à ce service sont priés de remplir le formulaire de demande disponible sur le portail PaperSmart et de l'envoyer à M^{me} Mamayenesh Teshome (teshomem@un.org).

VIII. Langues de travail

17. Les langues de travail du Comité sont l'anglais et le français ; tous les documents de la réunion seront disponibles dans ces deux langues.

IX. Personnes à contacter

18. Pour toute information complémentaire concernant la réunion, veuillez contacter :

- a) M^{me} Laura Páez
Section des institutions du marché
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3543
Courriel : paezl@un.org

 - b) M. Victor Konde
Section des technologies émergentes et de pointe, de
l'innovation et de la transformation numérique
Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et
du développement des infrastructures
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3654
Courriel : kondev@un.org

 - c) M. Monga Mehlwana
Section de la connectivité et du développement des
infrastructures
Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et
du développement des infrastructures
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 912 64 02 86
Courriel : mehlwana@un.org
-